

Communiqué de Presse

Le 16/10/2023

La Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) s'est ouverte chez BNP Paribas le 26 septembre dernier avec une seconde rencontre le 10 octobre.

Les propositions de la Direction sont à ce jour les suivantes :

- Une augmentation générale des salaires en juillet 2024 de :
 - . 600 € pour les salaires allant jusqu'à 60 000 € bruts (fixe) soit 1 % pour un salaire de 60 000 €
 - . 700 € pour les salaires entre 60 000 € et 100 000 € bruts (fixe) soit entre 1,17 % pour un salaire de 60 001 € et 7 millièmes d'augmentation pour un salaire de 100 000 €.
- Une prime versée en décembre 2023 de 1 000 € pour les salariés percevant une rémunération annuelle globale brute (fixe + primes + variables) jusqu'à 100 000 €.

Cette prime est fiscalisée et soumise à cotisations pour les salaires au-delà de 3 SMIC.

- Les enveloppes égalité Femmes/Hommes (5 millions d'€) et augmentations individuelles stagnent au niveau de 2023 (1,5 % de la masse salariale).
- La transformation du forfait mobilités durables en Pass Mobilités.
 D'un montant annuel de 550 € pour toutes les dépenses de mobilité incluant les abonnements de transports publics toujours remboursés à 50 % dans la limite des 550 €.

Pour **FO Banques**, au regard des résultats de BNP Paribas, des distributions de dividendes, de l'augmentation des salaires des cadres dirigeants, des rachats d'actions <u>pour 5 milliards en 2023</u>, etc... ces propositions sont inacceptables et très loin des demandes des Organisations Syndicales qui se sont regroupées (sauf UNSA) au sein d'une intersyndicale.

Pour un meilleur partage des richesses, **FO Banques** restera mobilisé auprès des salariés pour obtenir une NAO décente en 2023 !

Contact: Jean-Claude LE MANACH - Référent national FO Banques BNP PARIBAS - 07 60 05 73 32

Suivez notre actualité sur LinkedIn

ΟU

Contactez nous par:



